

Été 2022,
une nouvelle étape



eco- Rénovons Paris

VERS DES LOGEMENTS
+ ÉCONOMES
+ CONFORTABLES
+ DURABLES

COPROPRIÉTAIRES,
LA VILLE DE PARIS VOUS AIDE

WWW.ECORENOVONSPARIS.FR

TÉL. 01 58 51 90 20

SOMMAIRE

- P.5 ECO-RENOVONS PARIS : C'EST QUOI**
- P.6 ECO-RÉNOVONS PARIS : POUR QUI ET POURQUOI ?**
- P.6 ECO-RÉNOVONS PARIS : COMMENT ?**
- P.8 PRÉSENTATION DU PARCOURS D'UNE
COPROPRIÉTÉ DANS ÉCO-RÉNOVONS PARIS 2 ?**
- P.9 QUELS TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES
BATIMENTS ?**
- P.10 QUELLES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES ?**
- P.12 PRÉSENTATION DE DEUX EXEMPLES DE PROJETS DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DES FINANCEMENTS
MOBILISABLES (Ville et Anah) :**
- P.14 LES ACTEURS DU PROJET**

Le secteur de l'habitat est à la croisée des principaux enjeux de la transition écologique du territoire parisien. Principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, il doit s'adapter au changement climatique et se transformer pour lutter efficacement contre la précarité énergétique.

Depuis son premier Plan Climat en 2007, la Ville de Paris a pris la mesure de ces enjeux de transition écologique du parc résidentiel et notamment des copropriétés parisiennes. On dénombre à Paris 1,1 millions de résidences principales dont 250 000 logements sociaux et le reste dans le parc privé.

Dans le domaine du logement social, la ville de Paris a engagé avec les bailleurs sociaux depuis 12 ans un vaste programme de « rénovations plan climat » afin de réduire les consommations énergétiques, adapter les bâtiments aux enjeux climatiques et améliorer le confort des occupants. 55 000 logements sociaux ont déjà bénéficié d'aides financières de la ville de Paris (550 millions d'euros sur 2,2 milliards d'investissement). Cela représente une économie de 54% de consommation d'énergie et de 56% d'émission de gaz à effet de serre.

Concernant l'habitat privé, elle a déployé six dispositifs successifs depuis 2008, portant sur des champs d'intervention toujours plus larges et des territoires toujours plus étendus. Le Plan Climat Air Énergie de 2018, voté à l'unanimité, prévoit de renforcer ce volet dans l'objectif d'**atteindre la rénovation environnementale de 40 000 logements en copropriété par an dès 2030**.

Ainsi, le 1er dispositif de massification de la rénovation énergétique du parc privé appelé « **Eco-rénovons Paris** » a été lancé en 2016. Il visait à **encourager la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé avec deux grands objectifs**, réduire l'impact environnemental et lutter contre la précarité énergétique.

« **Eco-rénovons Paris** » s'est conclu par des résultats opérationnels à la hauteur des objectifs fixés, démontrant notamment la contribution de ce dispositif à la structuration du marché de la rénovation en copropriété et la capacité du secteur professionnel à accompagner les copropriétés dans un projet de travaux énergétiques, indispensable à la transition écologique de la Ville de Paris.

Ainsi, ce sont **536 copropriétés**, représentant près de **33 000 logements** qui ont été lauréates du dispositif Éco-rénovons Paris 1. Sur l'ensemble de ces copropriétés, 420 ont voté un audit global puis 308 d'entre elles, une mission de maîtrise d'œuvre (pour réaliser un diagnostic, établir un programme travaux et assurer le suivi de chantier), ce qui représente plus de 22 150 logements.

Le dispositif Eco-rénovons Paris 1 a permis de générer, **285 votes de travaux contribuant ainsi à la rénovation de près de 10 890 logements ; et il a accompagné près de deux tiers des rénovations globales parisiennes**. De nombreuses copropriétés lauréates sont accompagnées actuellement au suivi de leurs travaux et pour d'autres à la définition de leur projet de travaux à soumettre au vote.

Fort de l'enseignement de ce 1er dispositif de massification et pour poursuivre la dynamique locale autour de la rénovation du parc privé, la Ville lance cette année « **Éco-rénovons Paris 2** » (ERP2).

ECO-RÉNOVONS PARIS 2 C'EST QUOI ?

C'est un dispositif de la Ville de Paris, d'aides et d'accompagnement gratuit, des copropriétés privées pour leur permettre de s'engager dans la rénovation de leurs logements à toutes les étapes de leur projet : de la définition des besoins jusqu'à la livraison des travaux.

L'**Agence Parisienne du Climat** est le point d'entrée unique des propriétaires afin qu'ils bénéficient de conseillers spécialisés pour les accompagner notamment à la définition de leur projet d'éco-rénovation. Les ménages parisiens sont ensuite accompagnés, dans le cadre d'Eco-rénovons Paris 2, dans toutes les étapes de mises en œuvre de leurs travaux.

Eco-rénovons Paris 2 permet de **mobiliser des aides financières spécifiques de la Ville de Paris** et toutes les autres aides disponibles, MaPrimeRénov' Copropriété de l'Anah et le chèque maîtrise d'œuvre de la Métropole du Grand Paris.

Il vise aussi à soutenir la mise en place d'un réseau de professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments pour **animer un éco système d'acteurs de la rénovation énergétique à Paris au profit des copropriétés, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie de Paris.**

Avec Eco-rénovons Paris 2, la Ville de Paris souhaite engager les copropriétés dans des projets de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique. Ainsi, les copropriétés seront incitées à dépasser la simple rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour mettre en œuvre des interventions globale à forte valeur environnementale (recours à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, création d'îlots de fraîcheur, utilisation d'énergies renouvelables...). Cette approche intégrée permet de combiner baisse des consommations énergétiques, réponse aux enjeux climatiques, biodiversité, amélioration du cadre de vie et confort des logements aussi bien en hiver qu'en été et réduction de l'empreinte carbone du territoire.

ECO-RÉNOVONS PARIS 2 : PARIS RENFORCE SES AIDES - LANCEMENT À LA RENTRÉE 2022

Pour permettre la poursuite du dispositif Eco-Rénovons Paris 1 et accélérer la transition écologique du parc privé de logements, la Ville de Paris renforce son dispositif en lançant Eco-rénovons 2 doté de plus de moyens pour l'accompagnement des copropriétaires s'engageant dans un projet de travaux, et d'un budget à hauteur de **58 millions €uros** pour le financement des **travaux**. L'**objectif** est la **rénovation de 22 500 logements privés** sur l'ensemble de la mandature, soit près de 2,5 fois plus qu'Eco-rénovons Paris 1.

ECO-RÉNOVONS PARIS : POUR QUI ET POURQUOI ?

Eco-rénovons Paris 2 est un dispositif à destination de toutes les copropriétés d'habitation parisiennes qui envisagent un projet de rénovation énergétique pour améliorer le confort de leur logement.

La Ville de Paris souhaite cibler particulièrement les immeubles les plus énergivores. Près de 90 % des 47 000 copropriétés parisiennes ont été construites avant la première réglementation thermique. Qu'elle soit haussmannienne, faubourienne, ou des 30 Glorieuses, des années 70, ... toute copropriété parisienne qui envisage un projet de rénovation énergétique peut être éligible au programme.

ECO-RÉNOVONS PARIS : COMMENT ?

DES CONSEILLERS ÉCO-RÉNOVATION POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES COPROPRIÉTÉS DANS LEUR PROJET

Pour accompagner les copropriétés dans leur projet, Eco-rénovons Paris propose un soutien gratuit par des conseillers éco-rénovation qui dépendent de l'Agence Parisienne du Climat.

Les conseillers éco-rénovation sont présents aux côtés des copropriétés à toutes les étapes du projet. Au sein de leurs équipes, ils mobilisent des compétences juridiques relatives aux copropriétés, techniques et financières pour la mobilisation de toutes les aides financières existantes, lors des phases audit et travaux.

Eco-rénovons Paris 2 en 4 étapes :

- **1ère étape : prendre contact avec l'Agence Parisienne du Climat, guichet unique de la rénovation des copropriétés**

Pour le 1er contact, le plus simple et rapide est de s'inscrire sur la plateforme CoachCopro (<https://paris.coachcopro.com/inscrivez-vous/>). Le conseiller de votre arrondissement vous recontactera pour avancer à vos côtés.

Autres options : prendre RDV par téléphone (01 58 51 90 20 - attention au délai de prise de RDV) ou nous écrire à info-conseil@apc-paris.com.

- **2ème étape : Projet de travaux à l'immeuble – Accompagnement préliminaire**

Le conseiller éco-rénovation accompagne les copropriétés à la définition des besoins d'études et dans la recherche de professionnels dans le domaine du bâtiment (architectes et bureaux d'études) pour faire établir un audit ou diagnostic technique global (DTG) ou, le cas échéant, l'actualiser. Ce diagnostic évalue les

besoins d'entretien et le potentiel d'amélioration thermique et environnementale. Il permet de proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants.

La réalisation d'un audit ou DTG peut ouvrir droit au « chèque à l'audit » de la Ville de Paris. Si la copropriété y est éligible, le conseiller éco-rénovation sollicitera cette subvention pour le compte de la copropriété.

environnementale. Il permet de proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants.

• 3ème étape : Accompagnement technique et financier du projet de travaux : de la définition à réalisation les travaux

Le conseiller éco-rénovation aide ensuite les copropriétés à définir le projet et le programme de travaux pour réaliser au mieux la consultation d'une maîtrise d'œuvre dite « MOE » qui est le plus souvent constituée d'une équipe intégrant un architecte et bureau d'étude.

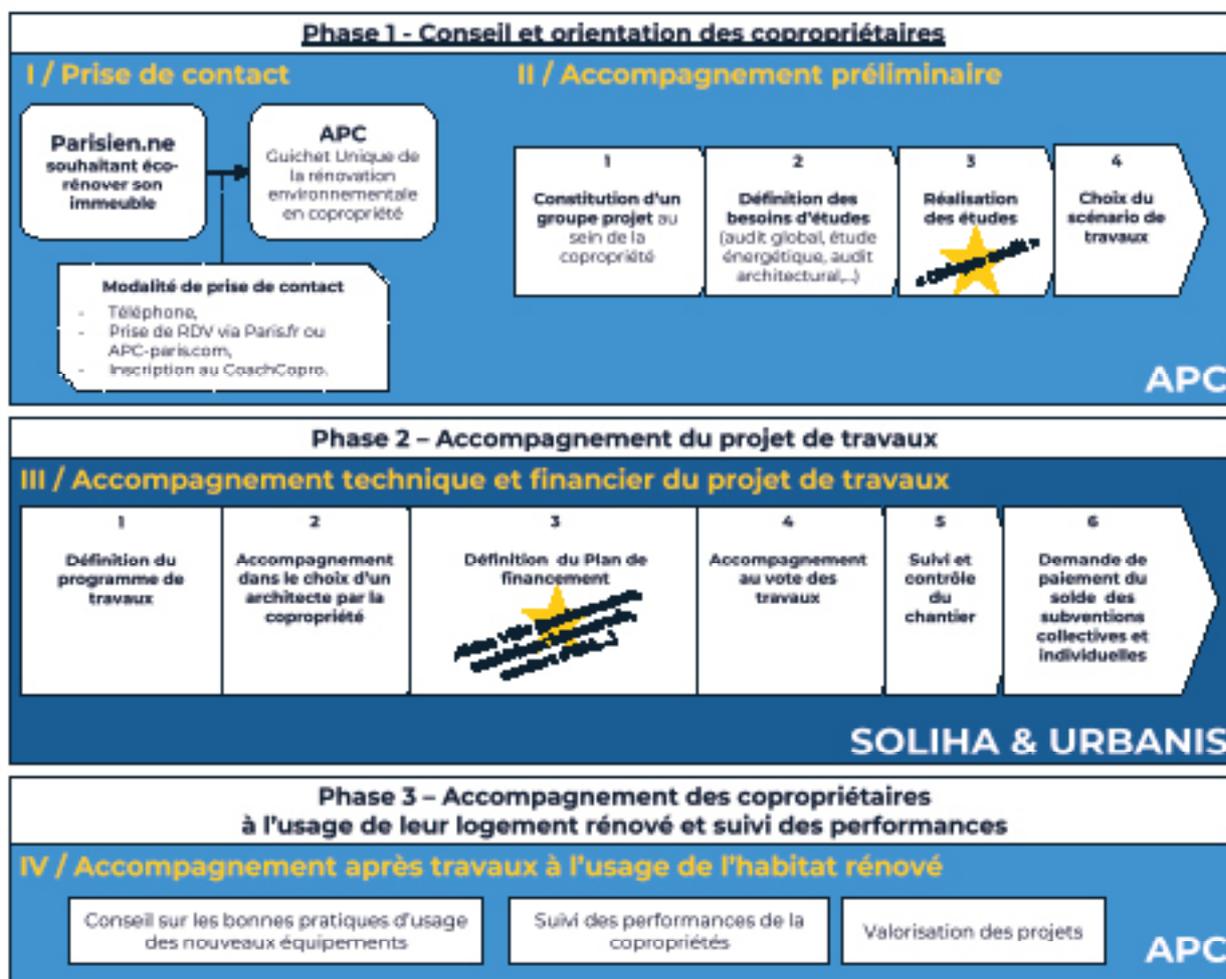
Le conseiller sera au côté de la copropriété pour l'assister dans sa relation avec le MOE.

Il réalise le plan de financement du projet et sollicite pour les copropriétaires les aides financières qui peuvent être mobilisées. Il les accompagne dans la préparation de l'assemblée générale devant décider des travaux puis dans la consultation des entreprises et le suivi du chantier.

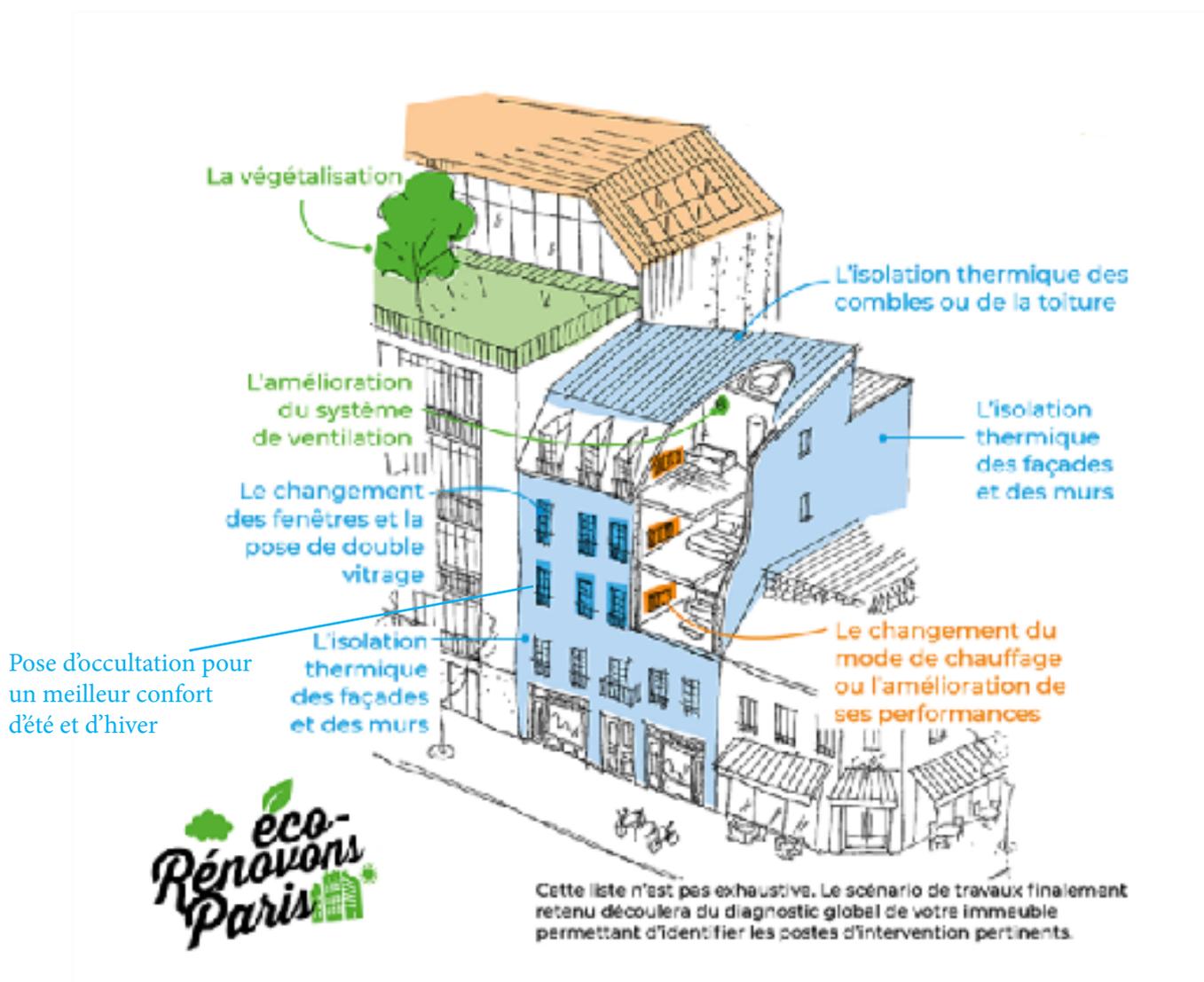
• 4ème étape : après les travaux

Après les travaux, le conseiller éco-rénovation est également présent pour accompagner le suivi des consommations et la prise en main de l'habitat rénové.

PRÉSENTATION DU PARCOURS D'UNE COPROPRIÉTÉ DANS ÉCO-RÉNOVONS PARIS 2



QUELS TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ?



Liste non exhaustive des travaux pour Éco-rénovons - Ville de Paris

QUELLES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

Le chèque audit de la Ville de Paris :

En amont de la réalisation des travaux, la Ville de Paris propose aux copropriétés d'habitation de bénéficier d'une subvention pour réaliser un audit global ou un Diagnostic Technique Global. Cette aide exceptionnelle de 5 000 € appelée « chèque audit » permet de faire le bilan complet de l'état actuel du bâtiment sur le plan architectural et énergétique et d'élaborer des scénarios de travaux.

Une demande de financement est réalisée par le conseiller éco-rénovation pour le compte de la copropriété pour les offres respectant un cahier des charges définis.

Le chèque maîtrise d'œuvre (MOE) :

Il s'agit d'une aide de la Métropole du Grand Paris pouvant atteindre jusqu'à 10 000 € pour financer la phase conception de la maîtrise d'œuvre. Cette aide est à destination des copropriétés étudiant un projet de travaux permettant d'atteindre un Gain énergétique (GE) d'au moins 35 %.

Une demande de financement est réalisée par le conseiller éco-rénovation pour le compte de la copropriété pour les offres respectant un cahier des charges définis.

Les aides Collectives aux travaux :

- **Aide performancielle de la Ville** : il s'agit d'une aide collective ouverte à partir d'un gain énergétique après travaux d'au moins 15% et sous certaines conditions ; elle est « progressive » en fonction du niveau de performance du projet et elle peut être complétée par des primes environnementales spécifiques (Bâtiment de Basse Consommation (BBC), recours au matériaux bio-sourcés, création d'îlot de fraîcheur, gestion durable des déchets, EnR et raccordement au CPCU...).

Cette aide évolue par rapport à Éco-rénovons Paris 1 pour encourager la performance des projets et lutter plus efficacement contre la précarité énergétique en assouplissant les conditions de recevabilité des copropriétés les plus énergivores. Elle renforce l'accompagnement financier de la Ville de Paris pour les projets recourant aux éco-matériaux ou intégrant la création d'un îlot de fraîcheur pour un meilleur confort d'été.

- **Aide « MaPrimeRénov copropriété » (MPR) de l'Anah** : il s'agit d'une aide collective ouverte à toutes les copropriétés avec un projet de travaux dont le gain énergétique après travaux est d'au moins 35%. Cette aide peut être bonifiée si les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergétique F ou G (passoire énergétique), ou s'ils permettent d'atteindre le niveau d'un bâtiment de basse consommation. Pour les copropriétés dites « fragiles » c'est à dire qui ont un taux d'impayés de charges notable (supérieur 8%), il existe une prime complémentaire.

Les aides individuelles aux travaux à destination des copropriétaires :

Les propriétaires occupants ayant des ressources modestes peuvent également prétendre à des aides individuelles renforcées. Ces aides sont attribuées par l'Anah et la Ville de Paris et permettent de réduire le reste à charge de ces propriétaires. Certaines aides sociales, peuvent également être mobilisées selon des profils de copropriétaires spécifiques.

PRÉSENTATION DE DEUX EXEMPLES DE PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DES FINANCEMENTS MOBILISABLES (Ville et Anah) :

Projet n°1 : Une copropriété faubourienne (1880) de 19 logements

Carte d'identité de la copropriété

Nombre de logements	19
Date de construction	1880
Style architectural	Faubourien
Étiquette énergie initiale	F (Passoire énergétique)
Situation sociale	Proportion importante de propriétaires modestes et très modestes
Besoin d'entretien	Important (ravalement et toiture)

Programme de travaux :

Ravalement de toutes les façades avec isolation des façades cours, réfection complète de la toiture avec isolation, isolation des planchers hauts des caves, remplacement des menuiseries et création d'une ventilation mécanique.

Gain énergétique : 43%, étiquette D

Quote-part de travaux moyenne pour cet immeuble : 33 000 € par logement dont 17 000 € de travaux d'économie d'énergie.

Financement du projet par la Ville de Paris et l'Anah*

	Prise en charge des travaux par les financeurs	Prise en charge des travaux d'économie d'énergie par les financeurs
Propriétaire sans condition de ressources	39%	73%
Propriétaire modeste	46%	88%
Propriétaire très modeste	56%	100%

La famille X est composée d'un couple avec un enfant et occupe l'appartement depuis son achat en 2015. Le revenu annuel total de cette famille est de 45 300 €, ce qui est considéré [modeste au sens de l'ANAH](#). Ils doivent s'acquitter d'une quote-part de 26 000 € pour financer les travaux de leur copropriété. Cette famille bénéficiera de 12 000 € d'aides de la Ville de Paris et de l'Anah qui permettront de prendre en charge 46% de sa quote-part. De plus, Éco-rénovons Paris 2 les accompagnera pour compléter leur plan de financement en fonction de leurs besoins et de leur situation personnelle en mobilisant par exemple des aides sociales complémentaires ou un prêt à taux zéro.

Projet n°2 : Une copropriété moderne (1973) de 55 logements

Carte d'identité de la copropriété

Nombre de logements	55
Date de construction	1973
Style architectural	Moderne
Étiquette énergie initiale	E
Situation sociale	Présence de propriétaires modestes et très modestes
Besoin d'entretien	Moyen (ravalement et étanchéité de la toiture)

Programme de travaux :

Ravalement de toutes les façades avec isolation, étanchéité et isolation de la toiture, amélioration de la ventilation.

Gain énergétique : 42% atteinte du niveau BBC

Quote-part de travaux moyenne pour cet immeuble: 21 000 € par logement dont 15 000 € de travaux d'économie d'énergie.

Financement du projet par la Ville de Paris et l'Anah*

	Prise en charge des travaux par les financeurs	Prise en charge des travaux d'économie d'énergie par les financeurs
Propriétaire sans condition de ressources	42%	57%
Propriétaire modeste	53%	71%
Propriétaire très modeste	68%	91%

Mme Y est propriétaire et vit dans cette copropriété depuis sa construction. Elle est retraitée et a un revenu annuel de 18 000 € et est donc considérée comme étant [très modeste au sens de l'ANAH](#). Elle doit s'acquitter d'une quote-part de 15 000 € pour financer les travaux de sa copropriété. Elle bénéficiera de 11 000 € d'aides de la Ville de Paris et de l'Anah qui permettront de prendre en charge 73% de sa quote-part. De plus, Éco-rénovons Paris 2 l'accompagnera pour compléter son plan de financement en fonction de ses besoins et de sa situation personnelle en mobilisant par exemple des aides sociales complémentaires ou spécifiques comme des aides de sa caisse de retraite.

LES ACTEURS DU PROJET

L'Agence Parisienne du Climat (APC) est le guichet unique d'information et de conseil des particuliers et des professionnels concernant la rénovation énergétique en copropriété. L'APC a déjà accompagné la réalisation de 218 audits en copropriétés subventionnés par la Ville de Paris au travers de son « Chèque audit ». Ce travail d'accompagnement capitalise des connaissances et permet aujourd'hui de démultiplier l'action avec l'animation le concours de la **plateforme CoachCopro** sur laquelle sont suivis déjà 4500 copropriétés. Cette dernière facilite la mise en relation entre les copropriétaires, les syndicats, et les autres professionnels et favorise ainsi la réussite de projets de rénovation. Les conseillers éco-rénovation utilisent cette plateforme pour un suivi personnalisé tout au long des projets.

Sur le terrain, le programme s'appuie avec le soutien de Jacques BAUDRIER et Dan LERT (adjoints à la Maire de Paris en charge respectivement de la transition écologique du bâti et du plan climat) **aux côtés des mairies d'arrondissement** qui aident à faire connaître le dispositif localement et à animer la dynamique territoriale en lien avec l'APC.

L'accompagnement technique et financier des projets est assuré par deux opérateurs spécialistes de la rénovation environnementale en copropriété, SOLiHA et Urbanis.



Plus d'infos sur le dispositif « Eco-rénovons Paris » : ecorenovonsparis.fr

CONTACTS :

Service de presse • presse@paris.fr • 01 42 76 49 61

Agence Parisienne du Climat •

Cécile Gruber - cecile.gruber@apc-paris.com - 06 31 02 53 69

Alice Pigeon - alice.pigeon@apc-paris.com - 06 38 49 34 61